

AFFAIRE N° 14. - Décoration du groupe scolaire de Champ Fleuri - 20 classes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le cabinet BOSSU vient de me faire parvenir le projet de décoration du Groupe Scolaire de Champ Fleuri 20 classes.

Exécuté par Monsieur LANOE, artiste agréé par la Préfecture, il se composera de 5 panneaux traités représentant une fresque murale, sur support contre-plaqué et entoilé.

Il sera placé sur les murs intérieurs du réfectoire.

Le coût du projet est évalué à 650 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet de décoration. La dépense correspondante est imputable au chapitre 903 - article 2 302-41 du Budget 1973, crédits reportés.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suivant l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics, demande que le décorateur revoie ses projets dans le sens d'une meilleure solidité. En effet, de la toile peinte sur du contre-plaqué risque d'être trop fragile dans une école.

§

§

§